

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES
COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2019**

Association RESOPALID 81
14, Place Maurice et Eugénie de GUERRIN
81600 GAILLAC

Jean-François RICHARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

23, BOULEVARD HENRI SIZAIRE
81100 CASTRES

TEL : 05 63 59 20 96

FAX : 05 63 59 44 68

RESOPALID 81

Association
Siège social : 14, Place Maurice et Eugénie de GUERRIN
81600 GAILLAC

48975552000025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2019

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESOPALID 81 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration en avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^o JANVIER 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dettes fiscales sociales et Provisions

L'annexe des comptes page 27 détaille les dettes de l'association à la clôture de l'exercice et la page 32 les provisions pour risques comptabilisées.

Sur la base des éléments disponible à ce jour, mon appréciation concernant les subventions reçues s'est fondé sur :

- L'obtention des éléments probants justifiant les montants accordés, les montants perçus, et les montants restant à recevoir ;
- L'analyse de la convention collective afin de valider le calcul de la provision correspondant à un éventuel licenciement du personnel de l'association.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association RESOPALID 81 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association RESOPALID 81 ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit et fait preuve d'esprit critique.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CASTRES, le 12 juin 2020



Le Commissaire aux comptes
JEAN-FRANÇOIS RICHARD

BILAN - ACTIF

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/18
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 473	8 910	3 563	4 791
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 595		1 595	1 045
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	14 068	8 910	5 158	5 836
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				
Autres créances (3)	5 052		5 052	3 129
Fournisseurs débiteurs	28		28	511
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	458 185		458 185	409 649
Charges constatées d'avance (3)	1 163		1 163	2 135
TOTAL ACTIF CIRCULANT	464 427		464 427	415 424
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	478 495	8 910	469 585	421 260

(1) Dont droit au ball

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

BILAN - PASSIF

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	36 342	27 570
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	31 057	31 057
Report à nouveau	93 457	93 457
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 023	8 771
SITUATION NETTE	167 878	160 855
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	167 878	160 855
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	39 942	27 455
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	39 942	27 455
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	181 476	149 991
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	31 201	30 534
Fournisseurs, factures non parvenues	6 775	4 067
Dettes fiscales et sociales	42 314	48 357
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	261 766	232 950
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	469 585	421 260

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

261 766

232 950

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 90 - Fax 05 63 59 44 68

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	7 800	16 010	-8 210	-51
Montant net du chiffre d'affaires	7 800	16 010	-8 210	-51
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	533 015	516 435	16 580	3
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	17 173	17 983	-810	-5
Autres produits	105	2 281	-2 176	-95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	558 093	552 709	5 383	1
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	171 396	171 267	129	
Impôts, taxes et versements assimilés	6 904	9 650	-2 746	-28
Salaires et traitements	254 245	221 652	32 593	15
Charges sociales	85 210	90 457	-5 247	-6
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 228	1 300	-73	-6
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	518 983	494 326	24 657	5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	39 110	58 384	-19 273	-33
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

800
1 247

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 31100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	562	607	-45	-7
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	562	607	-45	-7
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	562	607	-45	-7
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	39 672	58 990	-19 318	-33
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	800	940	-140	-15
Sur opérations en capital	8	6	2	29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	808	947	-138	-15
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 832		1 832	
Sur opérations en capital	6	24	-18	-76
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 838	24	1 814	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 029	923	-1 952	-212
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	31 620	51 142	-19 522	-38
TOTAL DES PRODUITS	559 463	554 263	5 200	1
TOTAL DES CHARGES	552 440	545 492	6 948	1
Bénéfice ou Perte	7 023	8 771	-1 749	-20

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

RICHARD Jean-François

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaïre - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 469 585.48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 7 022.89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Il est à rappeler que la convention de financement ARS de 2019, dans son article relatif aux fonds dédiés, impose d'inscrire en charge l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers le financeur lorsque le financement reçu au titre du FIR en année N n'a pas pu être utilisé en totalité au cours de l'exercice.

De ce fait, l'écart entre les subventions et les charges affectées à l'ARS a fait l'objet d'une écriture de report pour l'exercice écoulé pour un montant de 171 475.85 euros.

Le solde du compte de résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 7 022.89 euros ne concerne donc que l'activité propre à l'association RESOPALID 81.

Mention spéciale COVID-19

« Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. L'activité a commencé à être affectée par COVID-19 au premier trimestre 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures d'aides annoncées par le gouvernement, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation »

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

RICHARD Jean-François
Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|-----------------------|-----------|
| - Matériel de bureau. | 3 à 5 ans |
| - Mobilier | 10 ans |

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81 100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	12 473		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		12 473		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 595		
TOTAL		1 595			
TOTAL GENERAL			14 068		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			12 473	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL					12 473	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				1 595	
TOTAL					1 595	
TOTAL GENERAL					14 068	

RICHARD Jean-François

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Szajre - 81100 CASTRES

Tel 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dével.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		7 682	1 228		8 910
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	7 682	1 228		8 910
	TOTAL GENERAL	7 682	1 228		8 910

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

Frais d'émission d'emprunt à étaler
Primes de remboursement des obligations

Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice

RICHARD Jean-François
Expert Comptable

Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 69 20 99 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ETAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 595		1 595
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89	89	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	4 990	4 990		
Charges constatées d'avance	1 163	1 163		
TOTAUX		7 837	6 242	1 595
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

RICHARD Jean-François

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES

Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 163
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 163

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 265
Disponibilités	58
TOTAL	4 323

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ETAT DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	37 976	37 976		
Personnel & comptes rattachés	14 717	14 717		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 476	23 476		
Etat & Impôts sur les bénéfices	135	135		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 986	3 986		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	80 290	80 290		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

RICHARD Jean-François
 Expert Comptable
 Commissaire aux Comptes
 23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
 Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 775
Dettes fiscales et sociales	19 521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	26 296

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 28 709.72 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation

Départ volontaire à 62 ans

Taux d'évolution salariale 2%

L'indemnité de départ à la retraite est calculée en utilisant un prorata en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise de chaque salarié au 31 décembre 2018.

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81 000 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DESIGNATION	CHARGES	PRODUITS
penalites amendes	585	
charges sur exercice anterieur	1 247	
ecart de reglmt	6	
produits exceptionnel sur exercice anterieur		800
ecart de reglmt		8
TOTAL	1 838	808

RICHARD Jean-Francois
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TRANSFERTS DES CHARGES

DESIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
transfert de charges	7 871		
transfert de charges personnel	21 789		
TOTAL	29 660		

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Association RESOPALID

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Provision pour risque :

Evénements postérieurs à la clôture :
Une provision pour indemnité de licenciement est enregistrée au 31/12/2019 pour un montant de 39 941.91 euros, elle était au 31/12/2018 de 27 455.05 euros et a donc impacté le résultat de l'exercice 2019 pour 12 486.86 euros.

La méthode de calcul utilisée est celle de la convention collective applicable aux salariés de l'association RESOPALID 81. Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

RICHARD Jean-François
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
23, bd Henri Sizaire - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 59 20 96 - Fax 05 63 59 44 68